



Doc. 15880
22 janvier 2024

Allégations de torture systémique et de peines ou traitements inhumains ou dégradants dans les lieux de détention en Europe

Amendement¹ n° 1

Mme Mariia MEZENTSEVA, Ukraine, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6.1, insérer la phrase suivante:

«Il est également impossible d'ignorer les actes de torture et traitements inhumains infligés aux détenus civils, prisonniers politiques et prisonniers de guerre ukrainiens dans les prisons russes et dans d'autres lieux de détention sur les territoires temporairement occupés de l'Ukraine.»

Déposé par:

MEZENTSEVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
BAKUNETS Pavlo, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SUSHKO Pavlo, Ukraine, CE/AD
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2024 - Première partie de session

